



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Préfecture
Direction de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de l'accès à la nationalité française et
de l'intégration

CRETEIL, le 21/05/2012

Madame [REDACTED]

[REDACTED]
(RAPPELER CE NUMERO DANS TOUTE
CORRESPONDANCE)

[REDACTED]
94200 Ivry-sur-Seine

Madame,

Vous avez formulé une demande en vue d'acquérir la nationalité française. Après examen de votre dossier de naturalisation, j'ai décidé, en application de l'article 44 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, de rejeter votre demande.

En effet, lors de l'entretien avec mes services, vous n'avez pas exprimé de motivation particulière quant à l'acquisition de la nationalité française. Vous n'avez notamment pas démontré le souhait de rejoindre la communauté française afin d'en partager ses valeurs. Il est d'ailleurs apparu au cours de cet entretien que vous méconnaissiez les principes et les valeurs essentiels de la République Française.

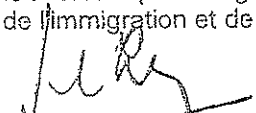
Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

REÇU NOTIFICATION A :

Date : 30 MAI 2012

Signature :

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de l'Immigration et de l'Intégration


Jean-Etienne SZOLLOSI

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, dans les conditions précisées au verso.



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Préfecture
Direction de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de l'accès à la nationalité française et
de l'intégration

CRETEIL, le 21/05/2012

Monsieur [REDACTED]

[REDACTED]
(RAPPELER CE NUMERO DANS TOUTE
CORRESPONDANCE)

[REDACTED]
94200 Ivry-sur-Seine

Monsieur,

Vous avez formulé une demande en vue d'acquérir la nationalité française. Après examen de votre dossier de naturalisation, j'ai décidé, en application de l'article 44 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, de rejeter votre demande.

En effet, lors de l'entretien avec mes services, vous n'avez pas exprimé de motivation particulière quant à l'acquisition de la nationalité française. Vous n'avez notamment pas démontré le souhait de rejoindre la communauté française afin d'en partager ses valeurs. Il est d'ailleurs apparu au cours de cet entretien que vous méconnaissiez les principes et les valeurs essentiels de la République Française.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

REÇU NOTIFICATION A :

Date :

30 MAI 2012

Signature :

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, dans les conditions précisées au verso.

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de l'Immigration et de l'Intégration


Jean-Etienne SZOLLOSI

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY I

DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation et particulièrement l'article L.613-1 ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2000 relatif aux habilitations de l'Université Henri Poincaré, Nancy I, de l'Institut national polytechnique de Lorraine, de l'Université de Metz à délivrer des diplômes d'études approfondies

Vu les pièces justificatives produites par Mme [REDACTED] née [REDACTED] à TUNIS (TUNISIE), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Approfondies INFORMATIQUE DE LORRAINE "INTELLIGENCE LOGICIELLE"

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES INFORMATIQUE DE LORRAINE "INTELLIGENCE LOGICIELLE"**, mention bien

est décerné à **Mme [REDACTED]**
à qui est conféré le grade de master
au titre de l'année universitaire 2004-2005.

Le titulaire

N° NANCY 5101265

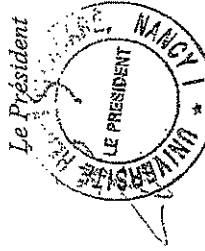
/2005200400070

Fait à NANCY, le 06 OCT 2005



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Michel LEROY



Jean-Pierre FINANCE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ HENRI POINCARÉ, NANCY I

DOCTORAT

- Vu le code de l'éducation ;
Vu le code de la recherche et notamment son article L.412-1 ;
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme [REDACTED] née le [REDACTED] à TUNIS (TUNISIE), en vue de son inscription au doctorat ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 11 septembre 2009 une thèse portant sur le sujet suivant : Contributions à la vérification automatique de protocoles de groupes, préparée au sein de l'école doctorale Informatique - Automatique - Electronique - Electrotechnique - Mathématiques (077), devant un jury présidé par ISABELLE CHRISMENT, Professeur des Universités et composé de MARYLINE MAKNAVICIUS-LAURENT, Professeur des Universités, SJOUKE MAUW, Professeur des Universités, REFIK MOLVA, Professeur des Universités, MICHAEL RUSINOWITCH, Directeur de recherche, RALF TREINEN, Professeur des Universités, MATHIEU TURUANI, Chargé de recherche, LAURENT VIGNERON, Maître de conférences ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLOME NATIONAL DE DOCTEUR en INFORMATIQUE**

est délivré à **Mme [REDACTED]**

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à NANCY, le 3 février 2010

Le titulaire

N° NANCY1 7857348

/2010200804028



Jean-Pierre FINANCE



Jean-Jacques POLLET

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département
et divers organismes

2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP IVRY-SUR-SEINE
12 PL VOLTAIRE
94205 IVRY SUR SEINE CEDEX
CR G4 F3 30240 160911 92

M
EPX
BAT B

94200 IVRY SUR SEINE

Vos références

Numéro fiscal : 13 03 068 363 478 C
Référence de l'avis : 11 94 4143490 10
Numéro de propriétaire : 041 A01700L

Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement

Débiteur(s) légal(aux) :

M
EPX

10 RUE GASTON MONMOUSSEAU

94200 IVRY SUR SEINE

PROP/INDIVIS 4121 MCKWXM

MME

NEE

PROP/INDIVIS MCKWXN

Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 08/08/2011
Date de mise en recouvrement : 31/08/2011

Votre situation

Montant de vos taxes foncières : 1350,00 €

Somme à payer : 1 350,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2011

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire. Ne joignez aucun
autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0318220

94010



ATTESTATION

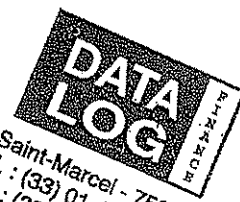
Je soussigné, Patrick BAFFOY, agissant en qualité de Responsable administratif de la société **DATALOG FINANCE**,

atteste que Madame [REDACTED] est employée en Contrat à Durée Indéterminée et exerce la fonction d'Ingénieur-développeuse au sein de DATALOG FINANCE depuis le 6 juin 2011. Son salaire annuel brut s'élève à 39 600 euros.

J'atteste pas ailleurs que Madame [REDACTED] n'est pas en période d'essai ni en période de préavis.

Fait à Paris, le 21 juin 2012


Patrick BAFFOY


78, bd Saint-Marcel - 75005 PARIS
Tél. : (33) 01 44 08 80 10
Fax : (33) 01 44 08 10 79
RCS Paris B 414 070 987 - APE741J



ATTESTATION


Je soussigné, Patrick BAFFOY, agissant en qualité de Responsable Administratif de la société DATALOG FINANCE,

atteste que Monsieur [REDACTED] est employé en Contrat à Durée Indéterminée et exerce la fonction d'Ingénieur-développeur au sein de DATALOG FINANCE depuis le 6 septembre 2007. Son salaire annuel brut s'élève à 68 400 euros.

J'atteste par ailleurs que Monsieur [REDACTED] n'est pas en période d'essai ni en période de préavis.

Fait à Paris, le 21 juin 2012


Patrick BAFFOY



78, bd Saint-Marcel - 75005 PARIS
Tél. : (33) 01 44 08 80 10
Fax : (33) 01 44 08 10 79
RCS Paris B 414 070 987 - APE 741J